

**CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013
COMPTE-RENDU**

PRÉSENTS :

Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Madeleine VEILLAS, Marie-France COUDOUR, Emmanuelle BARLERIN, Jean-Yves FARJON, Bernard MEIER, Daniel CHALOT, Cyril EPINAT, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE, Gérard REBOULET

ABSENTS :

Nicolas OSSEDAT (procuration à Jean-Yves FARJON) ; Jean-Yves MOISSONNIER

1 - GÉRANCE DU CAMPING

Le cabinet SOMIVAL (Clermont-Ferrand), désigné A.M.O. (assistant à maître d'ouvrage) lors du précédent conseil municipal, présente son rapport quant à la mise en place d'une procédure de recrutement du nouveau gestionnaire du camping municipal suite au départ de Madame et Monsieur ALLUT.

Le Maire rappelle la complexité technico-juridique du contrat à mettre en place pour être conforme à la législation et aux exigences préfectorales. (Le précédent contrat n'était pas du tout conforme aux exigences). C'est d'ailleurs cette situation qui a nécessité la présence aux côtés de la commune de spécialistes comme Monsieur LECEA de SOMIVAL.

A noter que le bureau d'études OREX travaille également sur le sujet du camping. Pascal PONCET a en effet sollicité la Région Rhône-Alpes et obtenu gracieusement l'expertise de ce cabinet qui dressera un état des lieux et les pistes d'amélioration à mettre en place pour que l'équipement retrouve de l'attractivité et vise un classement en 2 étoiles nouvelle norme.

Monsieur LECEA expose les nombreux modes de gestion qui peuvent être retenus et conseille d'opter pour une délégation de service public. Le conseil municipal suit à l'unanimité cette proposition. La formule de l'affermage est retenue à l'unanimité.

L'affermage permet d'instaurer une redevance financière fixe versée par le futur gérant (valant location et utilisation de l'installation) Ce dernier, perçoit l'intégralité des recettes. Chaque année, le délégataire devra fournir, entre autres, à la commune un bilan financier détaillé (typologie de clientèles, statistiques diverses, fréquentation...). La délégation fixera aussi tous les droits et obligations des parties.

La durée de la délégation de service public est fixée à l'unanimité pour sept ans. A l'unanimité également, le conseil décide d'inclure dans le périmètre : le camping, le mini-golf et le snack.

La procédure de délégation de service public est complexe et longue.

Afin de mener à terme la désignation d'un exploitant pour la saison à venir, une commission de suivi de la délégation de service public (C.S.D.S.P.) a été instaurée, à l'unanimité.

Elle est composée de :

Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Bernard MEIER, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE et Daniel CHALOT.

Le calendrier prévisionnel prévoit la publication de l'avis d'appel public à candidatures courant octobre pour un choix de l'exploitant courant janvier 2014.

2 - PISCINE

■ Règlement intérieur

L'approbation de l'actualisation du règlement intérieur et ses annexes (le règlement particulier relatif à l'accueil des groupes de mineurs ainsi que le fonctionnement général de l'établissement et l'organisation interne en cas d'accident) a été votée à l'unanimité.

■ Incinération de cartes d'entrée

La carte mensuelle visant la population âgée de 16 ans n'a plus cours, remplacée depuis plusieurs années par :

- une carte mensuelle pour les 15 ans révolus,
- une carte mensuelle pour les 16-20 ans,
- une carte mensuelle pour les 21 ans et plus.

Il a été décidé, à l'unanimité, d'autoriser le trésorier à faire procéder à la destruction par incinération du « stock » de la carte spécifique « aux 16 ans ».

■ Augmentation du « fonds de caisse » de la billetterie

Le montant actuel est de 100 €. Pour la prochaine saison, il est convenu, à l'unanimité, de l'augmenter d'une « réserve » de 50 € soit un « fonds de caisse » égal à 150 €.

3 - LAME DE DÉNEIGEMENT

L'acquisition d'une lame s'impose pour mener à bien la prochaine saison hivernale dont le déneigement sera géré par l'unité technique communale. Trois devis ont été fournis. A l'unanimité, le conseil municipal opte pour le devis le moins élevé, d'un montant de 9.700 € HT (SARL ROSSIGNOL à Saint Just-en-Chevalet).

4 - STATION D'EPURATION

La réception des travaux aura lieu courant novembre 2013. L'inauguration pourrait se dérouler en décembre. Une journée « portes ouvertes » est également envisagée. Il reste la pose des clôtures et les plantations à réaliser. A noter que les premières analyses en notre possession indiquent un très bon fonctionnement de la station parfaitement conforme aux exigences de la police de l'eau et plus généralement des services de l'état.

5 - FROMAGERIE

Face aux difficultés rencontrées par le gérant de la fromagerie quant au coût d'exploitation de sa station de prétraitement, il a semblé judicieux de lui faire bénéficier des conseils des professionnels qui sont intervenus sur la conception, la réalisation et le fonctionnement de STEP de la commune. Aussi, une réunion s'est déjà tenue à la fromagerie il y a quelques semaines et une prochaine est programmée très prochainement. M Genin, le directeur, s'est dit satisfait de cette assistance (conseil gracieusement mise en place par la commune et ses partenaires pour aider la fromagerie à réduire ce coût d'exploitation).

6 - MAISON DE RETRAITE

Le chantier a débuté.

Une cérémonie «pose de la première pierre» sera organisée. (souhait de Mme Bourrachot actuelle directrice en accord avec Pascal PONCET Président du conseil d'administration de la nouvelle structure).

7 - DEMANDE DE SUBVENTION

A l'unanimité, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la demande de subvention formulée par l'association AFM TELETHON – délégation de la Loire, eu égard à l'implication déjà existante de certaines associations locales lors de cette manifestation nationale annuelle.

8- QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

1- Rythmes scolaires

L'organisation est en place depuis la rentrée de septembre 2013, en application du décret. Il n'y a pas de gros soucis même si certains aspects restent encore à améliorer. Le maire souligne l'implication de Madeleine Veillas et d'Emmanuelle Barlerin très présentes sur ce dossier.

Les « retours » des familles et des enseignants sont plutôt positifs dans ce contexte contraignant.

2- Communauté de communes du Pays d'Urfé

Suite à la démission de Michel GIRIN, une nouvelle élection a eu lieu le 25 septembre courant à la CCPU :

<u>Président</u> :	Daniel PEROTTI
<u>1^{ère} Vice-Présidente</u> :	Suzanne RICHARD
<u>2^{ème} Vice - Président</u> :	Maurice CHABRÉ
<u>3^{ème} Vice- Président</u> :	Huguette BURELIER
<u>4^{ème} Vice Président</u> :	Raymond PERRIN

3- Projet éolien en Pays d'Urfé

L'enquête publique se déroulera en avril/mai 2014 si la requête faite par certains élus porteurs du projet est prise en compte. (certains élus porteurs du projet demandent que l'enquête publique ait lieu après les élections municipales : cf intervention de M Forest maire de la Tuilière en CCPU), Pascal PONCET précise qu'il a déjà fait savoir son opinion et que chaque élu de la CCPU doit faire connaître son opinion indépendamment des échéances électorales.

4- Travaux sur les réseaux

- Réseau d'eau potable : Des travaux sont en cours de réalisation rue du Monteillard.
A compter de la semaine 41 d'importants travaux seront réalisés entre le lieu-dit « chez buisson » et la caserne de sapeurs-pompiers.
- Réseau d'assainissement : L'unité technique de la commune réalise des travaux de raccordement d'une parcelle communale située à côté de la caserne SP en vue de la vente de ce tènement.

Séance levée à 22 H 40